



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de PONT SUR VANNE

4.3.16 Document graphique

Centre de la commune au 1/2 000ème

Plan n°4.3.16

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules DIDEROT - 70050
VESOUL
Tél : 03 84 75 46 41 - Fax : 03 84 75 31 69
initiative@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 20 40 60 80 100 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012*
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur

ZONES URBAINES

- Us** Secteur de la zone U où l'assainissement autonome et autorisé
- UE** Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ZONES AGRICOLES

- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)
- Nt** Secteur de la zone N présentant des abris troglodytiques

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Aqueducs et périmètres :

- Aqueduc
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

